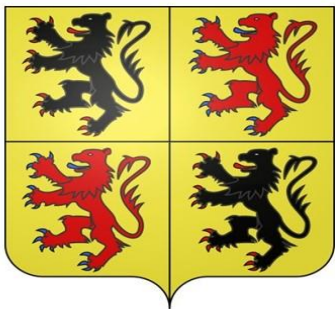




Football Amateur Hennuyer

BCE/TVA : BE0804153457

Siège social : Rue de Million, 13
7130 Binche

M.B. : 20 juillet 2023

DECLARATION SUR L'HONNEUR.

Document à remettre à l'affiliation du joueur

CLUB :

MEMBRE - MATRICULE :

L'A.S.B.L. FOOTBALL AMATEUR HENNUYER a institué la licence-médico sportive afin que les joueurs des clubs affiliés soient sensibilisés à la nécessité d'un suivi médical pour la pratique de leur sport amateur.

En possession de la licence médico-sportive, **l'A.S.B.L.** précitée prend acte que le titulaire est apte à la pratique du football pour la durée de son affiliation à l'un des clubs du **F.A.H.**

Dès lors, il est de la responsabilité **EXCLUSIVE** du joueur signataire d'être suivi régulièrement par un médecin, surtout si à l'avenir, une pathologie est susceptible de remettre en question la validité du certificat d'aptitude.

Sous réserve de l'intervention éventuelle de la Compagnie d'Assurances **ARENA** sur base du contrat souscrit tant pour la responsabilité civile que pour les dommages corporels, **l'A.S.B.L. et / ou le Conseil d'Administration** déclinent toute responsabilité généralement quelconque en cas de blessure ou de décès provenant, notamment, d'une négligence sur le plan du suivi médical.

La licence médico-sportive n'aura aucun effet si elle n'est pas accompagnée de la déclaration sur l'honneur.

**Pour accord,
Lu et approuvé,**

Président ou C/O du CLUB - Signature :

JOUEUR + REPRESENTANT LEGAL (si mineur d'âge)- Signature(s) :